

Compte rendu audience Fonction Publique Mercredi 21 décembre 2016

Cabinet ministère de la Fonction Publique :
Marc GAZAVE, Conseiller social
CGT : Jean Marc CANON (UGFF), Charles BREUIL,
Daniel BRO, FB LOUET

Le SNOPA a obtenu cette audience au ministère de la Fonction Publique pour faire le point sur les recrutements et l'évolution statutaire des OPA. Elle faisait suite aux réunions bilatérales avec le cabinet et la DRH du MEEM, les 8 novembre et 8 décembre 2016.

Nous rappelons à M.GAZAVE ses propos tenus le 18 juillet 2016 lorsqu'il a annoncé aux organisations syndicales :

- la levée du moratoire sur les recrutements d'ouvriers d'État,
- l'abandon du quasi statut interministériel
- le renvoi vers chaque ministère pour faire évoluer les règles statutaires de leurs ouvriers sur la base de grands principes :
 - ✓ Des logiques de déroulement de carrière proches de celles des fonctionnaires
 - ✓ Une évolution de la rémunération également proche de celles des fonctionnaires (point d'indice)
 - ✓ Le FSPOEIE ne serait pas remis en cause

En préalable, nous précisons le sens de notre démarche qui consiste à trouver rapidement une solution statutaire pour pouvoir recruter de manière pérenne sur nos missions de service public.

Nous avons assez perdu de temps, cela a eu des conséquences désastreuses: des missions et des compétences ont disparues, moins 500 emplois entre 2012 et 2017

Marc GAZAVE veut connaître nos missions et métiers : nous lui remettons un répertoire par services et établissements publics ainsi qu'un état de lieux des effectifs qui s'élèvent à environ 1800 OPA.

Nous lui demandons pourquoi des recrutements OPA n'ont pas été autorisés au MEEM et dans ses EP.

Il nous répond que c'est au MEEM à en faire la demande.

C'est une histoire de fous ! La DRH du MEEM nous dit, lors des précédentes réunions, être en attente d'autorisations du ministère de la Fonction Publique pour pouvoir recruter !

Sur l'évolution statutaire, le SNOPA CGT présente un état des lieux, nous lui remettons des études :

- Sur le salaire, avec la démonstration qu'à grades équivalents les salaires et déroulements de carrières sont plus favorables dans la Fonction Publique Territoriale
- Sur les retraites. le tassement de notre grille salariale fait qu'aujourd'hui, un fonctionnaire territorial ayant cotisé toute sa carrière à la CNRACL a un niveau de pension supérieur à un OPA ayant cotisé au FSPOEIE
- Sur le régime indemnitaire, les OPA ont aujourd'hui un des régimes indemnitaires le plus bas du ministère.

Tout ceci n'est que la conséquence de 12 ans de blocages liés au transfert des OPA dans la FPT. Pendant des années aucune évolution salariale et catégorielle pour ne pas percuter le transfert des OPA et leur option pour le statut territorial.

Les OPA ne supportent plus cette étiquette qui leur colle à la peau : Ouvriers d'Etat bien payés avec un régime de retraite très favorable : ceci est complètement faux !

Nous indiquons à Monsieur GAZAVE que la CGT n'a pas tabous sur l'évolution statutaire y compris à propos d'une fonctionnarisation. Celle-ci aurait au moins le mérite de ne pas enfermer les OPA dans un statut avec de faibles effectifs.



Nous réaffirmons notre volonté de ne pas dissocier les nouveaux embauchés des OPA en poste. Si fonctionnarisation, il devait y avoir, cela ne pourrait se faire qu'avec un droit d'option et dans des conditions identiques à l'intégration des OPA dans la FPT.

Marc GAZAVE nous répond que la fonctionnarisation n'a pas été retenue dans l'arbitrage concernant les Ouvriers d'Etat. Cette solution nécessiterait un dispositif législatif beaucoup trop lourd, quasiment impossible à mettre en place avant les prochaines échéances électorales.

Par contre le statut rénové doit être une proposition portée rapidement par le MEEM.

Il rappelle que 2 choses ont été arbitrées :

- **Les recrutements**, il rappelle que ce n'est pas la fonction publique qui décide, c'est au MEEM à en faire la demande !
- **Les évolutions de salaires liées aux catégories C et B (PPCR)** qui peuvent être appliquées aux OPA !

Là aussi, il s'agit d'une histoire de fous ! Le MEEM nous a informés que leur demande avait été refusée et seules les mesures liées à l'évolution du point 'indice ont été prises en compte !

La CGT demande des explications sur les relations qui semblent compliquées avec le MEEM et des positions contradictoires entre les deux ministères.

Pour M.GAZAVE, il faut maintenant aller vite en début d'année pour présenter et faire avancer un projet qui puisse aboutir avant les échéances électorales. Il s'engage à contacter N.MOURLON pour lui faire part de notre réunion et lui rappeler les arbitrages.

Conclusion

Notre temps est compté si nous voulons mettre un projet en route pérennisant nos missions, nos métiers, nos emplois et notre statut, avant les prochaines élections présidentielles.

Pour cela, il faut arrêter le jeu de ping-pong entre notre ministère et celui de la fonction publique qui risque de nous couter cher à court terme.

La moindre des choses est de se saisir de ce qui a été arbitré par Matignon (les recrutements et les évolutions salariales) pour présenter un projet qui soit réalisable dans des délais courts.

La CGT a réalisé l'état des lieux, fait des études, à des revendications et est en capacité de présenter des projets y compris celui de la fonctionnarisation.

Il faut pour cela engager ce travail et des négociations dès les premières semaines du mois de janvier 2017.

**Vous pouvez compter sur la CGT pour ne rien lâcher
et être de force de propositions !**

**Nous nous battons jusqu'au bout pour défendre
nos missions, nos emplois et notre statut !**

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE A TOUS !